



ARRETE MUNICIPAL
RUES DES PRES - HAGUENAU
N° 211021AR092

La Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par la société SIRS ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules durant les travaux ;

arrête :

Article 1er : Par suite de travaux de voirie (Rénovation de l'éclairage public) , rue des Prés et rue de Haguenau, la circulation et le stationnement seront réglementés du 02/11/2021 au 31/05/2022.

Article 2 : *La chaussée sera réduite, réglementée par signaux BK15 – CK18 ; le trottoir sera barré aux piétons, qui devront emprunter le trottoir d'en face, les cyclistes devront mettre pied à terre.*

Article 3 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans la zone des travaux, sauf pour l'entreprise chargée du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée du chantier huit jours avant le début des travaux. L'intervention de la Police, se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au 03.88.66.84.20 (Police Municipale) dès l'installation des panneaux.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. THIBAUT Entreprise SIRS 4, rue des Pêcheurs 67201 Eckbolsheim ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.
La Maire,
Fabienne BAAS



Fait à OSTWALD, le 21.10.2021.

La Maire,
signé
Fabienne BAAS

OSTWALD - COMMUNE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

3 rue Albert Gérig - CS 20114 - 67541 OSTWALD Cedex
Tel : 03 88 66 30 34 - Site Internet : <https://www.ville-ostwald.fr>